

8 Société et Culture

Piéton

Quand la SEEG soumet ses clients au stress hydrique



Photo : DR

Cela fait un mois et deux semaines, depuis le 19 février 2019, que des clients de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) du quartier Alibandeng (après le Grand Collège) dont les compteurs se trouvent au pied du poteau électrique n° 925 103 N°1 sont privés d'eau potable (lire l'Union du 26 février et du 9 mars 2019). Une situation dont les intéressés ne s'expliquent toujours pas, d'autant que leurs voisins, qui ont leurs compteurs à proximité, en sont épargnés. La SEEG, pourtant informée, tarde à remédier à cette sorte de discrimination. Samedi, ses techniciens (ou ceux de ses sous-traitants ?) venus sur les lieux y ont laissé une excavation, sans plus. Et la diète continue pour ces clients dont les robinets ont fait couler, il y a quelques jours et pour un laps de temps, une eau de couleur...bleue.

Bouches d'incendie défectueuses



Photo : IMM

De nombreuses bouches d'incendie installées dans différentes rues de Libreville ont pris de l'âge, victimes, entre autres, des effets de la corrosion. Du coup, elles sont hors d'usage. C'est le cas de celle située au marché de Nkembo, dans le 2e arrondissement. Difficile, dans ces conditions, de savoir, en cas d'incendie, comment feraient les sapeurs-pompiers pour s'approvisionner en eau.

Ruelle coupée

La ruelle située derrière le Palais de justice de Libreville



Photo : IMM

est coupée à la circulation, en raison d'un effondrement. Comme partout ailleurs, dans les quartiers périphériques de la capitale, les services des Travaux publics sont attendus pour ouvrir à la circulation cette ruelle, un raccourci qui permet de rallier rapidement l'UOB et ses environs.

Par IMM

Commémoration aujourd'hui de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Promouvoir l'inclusion des personnes atteintes d'autisme

Prissilia.M.MOUIY
Libreville/Gabon

LA communauté internationale célèbre ce mardi 02 avril, la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Pour l'édition 2019, spécialistes de la santé, organismes internationaux et leaders des droits humains mèneront leurs réflexions autour du thème "Technologie d'assurance et participation active". Occasion de traiter la question des droits des personnes handicapées, y compris celles présentant un trouble du spectre autistique. Maladie encore mal diagnostiquée, l'autisme est un trouble sévère et précoce du développement de l'enfant, caractérisé, entre autres, par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage... D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des dizaines de millions de personnes sont atteintes d'autisme



Photo : A.JT

Cliché d'une précédente édition de la Journée mondiale de l'autisme dans notre pays.

en Afrique. Et, une majorité de pays sur le continent n'auraient pas de structures adaptées pour traiter le syndrome, encore moins pour prendre en charge l'éducation des personnes atteintes et leur insertion sociale. En cette journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, il sera non seulement question de dénoncer les discriminations vis-à-vis des autistes, mais surtout de renforcer l'inclusion et la participation des personnes atteintes d'autisme dans la réalisation

des Objectifs de développement durable (ODD). Les autistes ont les mêmes droits que tout individu dit "normal". Ils ont droit à l'éducation, à la santé... Et, l'accès à des technologies d'assistance abordables est une condition préalable pour qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux et participer pleinement à la vie de leurs communautés. Le plaidoyer de l'édition 2019 (Technologie d'assistance et participation active) a toute sa place dans une société qui évo-

lue à l'ère numérique. Sauf qu'en contextualisant cette thématique, ce sera comme mettre la charrue avant les bœufs. Dans la plupart des pays d'Afrique, l'absence d'établissements spécialisés pour cette catégorie de personnes est un véritable obstacle pour leur épanouissement, mieux leur insertion sociale. Dans le cas spécifique du Gabon, on dénombre quelques structures privées spécialisées dans la prise en charge socio-éducative des enfants autistes.

Comment alors parler de l'accès aux technologies pour les autistes, dans une société qui, malheureusement, ne s'investit pas dans la promotion de leur intégration sociale, économique et même politique?

Il est temps que la communauté internationale se penche également sur les véritables obstacles de l'épanouissement des autistes en Afrique, en vue d'une meilleure promotion de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion.

Santé/A propos des produits retirés sur le marché

Le Coartem B6 toujours commercialisé

SCOM
Libreville/Gabon

DANS l'article paru dans notre édition du jeudi 28 mars 2019, relatif au retrait des pharmacies du Coartem, un médicament conseillé dans le traitement des accès palustres, nous avons omis de préciser des spécificités importantes. En effet, c'est à la demande du laboratoire Novartis Pharma Services S.A que le Coartem estampillé B/24, sous forme de comprimés, a été retiré des pharmacies sur toute l'étendue du territoire national. Mais, précisez-t-on, cette mesure n'affecte nullement les autres formulations du produit. A savoir le Coartem B6 qui, lui, est toujours commercialisé. Cette décision d'abroger et de retirer à ce produit son autorisation de mise sur le marché (AMM) a engendré une certaine psychose auprès des usagers. Pour en savoir davantage, nous avons contacté un spécialiste des questions sanitaires, qui nous a apporté quelques éclairages à ce sujet. « L'initiative du laboratoire a été engagée dans le cadre de ce que l'on appelle une variation d'AMM », indique cette



Photo : P.M.M./L'Union

Le Coartem B6 n'est pas concerné par la mesure de retrait du marché.

source proche de la direction du Médicament et de la pharmacie. Puis-il ajoute qu'une autorisation de mise sur le marché est donnée pour un produit, une forme clinique et un conditionnement. Mieux, poursuit-il, « lorsqu'un médicament est retiré pour des raisons commerciales, il ne présente aucun danger pour le malade. Le laboratoire le retire, parce qu'il n'est pas bien vendu dans un pays. Aussi, le fabricant est-il libre de demander l'abrogation de son AMM. Toutefois, le produit est toujours efficace et bénéfique en santé publique. » Pour rappel, la décision prise par le laboratoire Novartis Pharma Services S.A - et mise en application par

le ministère de la Santé du Gabon, via la direction du Médicament et de la pharmacie -, touche également Lamisil 250 mg et Sebivo 600 mg dans leur version comprimée.

A noter que l'abrogation signifie, dans ce cas d'espèce, le fait pour un laboratoire de supprimer l'autorisation de mise sur le marché des produits concernés par la décision.

